

Les crédits

Il faut supprimer l'agence attirée du gouvernement. Il s'agit de créer un bureau de la publicité gouvernementale chargé de s'occuper des contrats de publicité du gouvernement et de mettre un terme aux pratiques tout à fait méprisables qui ont eu cours durant la campagne sur l'unité du pays et qui sont rendues publiques depuis quelques semaines.

Je pense que le bureau de la publicité que je viens de proposer devrait relever du nouveau ministère des services gouvernementaux. Je crois qu'il faut établir un nouveau système pour la publicité gouvernementale afin d'éviter tout sectarisme et afin d'être équitable.

Ensuite, on devrait créer une commission d'enquête indépendante chargée d'étudier les procédures actuelles d'octroi des contrats, ainsi que les seuils relatifs aux appels d'offres précisés dans les lignes directrices du Conseil du Trésor.

Il y a un certain nombre de choses qu'on doit changer et il faut notamment accroître le contrôle sur les lobbyistes au Canada. Voilà une question que j'aborderai au comité tout à l'heure.

• (1540)

Ce sont là certaines des recommandations que mes collègues et moi-même voulons formuler pour améliorer l'éthique dans le secteur public au Canada. Mes collègues vous feront part d'autres recommandations tout à l'heure.

[Français]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai écouté la majeure partie du discours du député de Glengarry—Prescott—Russell et j'aurais pensé qu'il aurait élaboré beaucoup plus sur la motion qui est en discussion aujourd'hui. C'est quand même une motion d'opposition, c'est une motion de son parti, mais il a passé la majeure partie de son discours à se référer à des articles de journaux qui remontent déjà à passablement longtemps. Il a mentionné le nom d'individus de façon passablement libre et je trouve cela déplorable.

Je voudrais aussi mentionner, avant de poser ma question, que lorsque l'opposition a la possibilité de faire un débat à la Chambre sur des motions que l'opposition juge importantes. . . En tout cas, je suis un jeune parlementaire, mais je suis d'avis que le temps de la Chambre devrait être utilisé pour discuter des sujets qui sont importants pour le pays, pour la nation, pour les payeurs de taxes et

pour le gouvernement lui-même. Je me rends compte que ce n'est pas ce qui va se faire aujourd'hui parce que, entre maintenant et 8 heures ce soir, si le débat continue sur l'orientation que lui a donnée le député de Glengarry—Prescott—Russell, j'ai bien peur que le temps de la Chambre soit pris de façon bien inutile aujourd'hui.

J'aimerais poser une question au député de Glengarry—Prescott—Russell et lui demander s'il est d'accord avec les méthodes utilisées avant 1988 par le parti dont il est membre et le parti qui formait le gouvernement à ce moment-là. Est-il d'accord avec les méthodes que le chef du Parti libéral, qui était au pouvoir pendant ces années-là, utilisait pour nommer les gens au Sénat et dans les différents postes publics.

[Traduction]

M. Boudria: Madame la Présidente, je suis ravi que le député pose cette question. Il a parlé de 1988. Je crois qu'il voulait dire 1984.

Il me demande si le système de nominations par décret qui existait en 1984 et avant cette année-là était meilleur que celui qui a été établi depuis. Non, bien sûr que non.

M. Blenkarn: Ce qui veut dire que celui d'aujourd'hui est meilleur.

M. Boudria: Non, c'est le même. Il n'a pas changé.

Le problème est qu'en 1984, le premier ministre avait promis que des mesures radicales seraient prises pour le changer. Il n'en a rien été.

La seule chose à laquelle nous avons eu droit, c'est un processus d'examen des décrets qui n'accorde aucun pouvoir à un comité, pas même celui de faire une recommandation à la Chambre des communes.

Si le ministre en face n'est pas d'accord sur ce point, il n'a qu'à se reporter aux délibérations du Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale. Il verra que dans la motion que j'avais proposée à l'époque je recommandais à la Chambre que Dalton Camp ne soit pas engagé pour travailler au Bureau du Conseil privé. Cette motion avait été jugée irrecevable car il n'existait pas de mécanisme permettant au comité de faire cette recommandation à la Chambre.

M. Andre: Vous parliez d'autre chose. C'était une chose complètement différente.

M. Boudria: Il s'agissait d'un examen d'une nomination par décret.

M. Andre: Pas du tout. Soyez honnête.